

Groupe national Forêts tropicales humides



**« Renforcer la préoccupation
de gestion durable dans le
marché du bois »**

**Propositions du sous-groupe de
travail**

Éléments de constat

- La France, un pays forestier avec une importante production de bois.
- Des importations significatives.
- Des consommateurs qui aiment le bois, mais qui émettent des réserves :
 - performances techniques (durabilité, entretien...)
 - problèmes environnementaux (pression sur la ressource forestière, doutes sur la légalité des bois...)
- Une société civile - notamment ONG - de plus en plus vigilante sur la question forestière et sur l'origine « légale et durable » des bois.

Les travaux du sous-groupe « Marchés du bois »



Des travaux centrés sur :

- La lutte contre l'exploitation illégale et le contrôle associé.
- la commercialisation et la vente des bois tropicaux.
- les achats publics de bois.
- l'arsenal juridique national/communautaire/international.

Propositions d'actions

1 - Les accords bilatéraux

- Négociation avec des pays volontaires
- Lien et implication avec les démarches.
Ex : FLEGT, AFLEG, FLEG Russie
- Mise en place de conditions de vérification de la légalité de l'exploitation des bois.
- Appui au renforcement de la réglementation, gouvernance forestière.
- Impacts sociaux positifs

Propositions d'actions

1 - Les accords bilatéraux (suite)

- Ces accords ne sont pas une fin en soi
- A mettre en place avec les pays avec lesquels la France a une importante relation commerciale
- Le principe de souveraineté est intangible

Propositions d'actions

1 - Les accords bilatéraux (suite)

■ Les ONG proposent :

- une évaluation des politiques forestières nationales et de leurs impacts
- une implication des organisations de la société civile et favorables à la foresterie communautaire

■ Le secteur privé propose :

- l'engagement des professionnels en matière d'achats responsables (charte RSE)
- des solutions alternatives volontaires (démarches privées ou mixtes publiques/privées)
- un cadre fiscal et financier adapté aux efforts de GDF des entreprises

Propositions d'actions

2 - Le contrôle du commerce



3 niveaux de contrôle :

- Celui des opérations commerciales depuis l'exploitation forestière jusqu'à l'entrée sur le territoire européen.
- Celui du contrôle aux frontières.
- La vente aux consommateurs.

Propositions d'actions

2 - Le contrôle du commerce (suite)

- Appuyer la mise en place de chaînes de suivi du bois depuis la forêt jusqu'au consommateur.
 - **Pour le secteur privé** : il faut un accompagnement public, car le marché ne rémunère pas aujourd'hui ces investissements de développement durable.
 - Fiscalité incitative et prise en charge publique des systèmes de contrôle.**
 - **Pour les ONG** : les professionnels doivent favoriser les pratiques nécessaires, garantir que les produits viennent de forêts gérées durablement
 - Appui aux pays producteurs via un allègement de la dette internationale**

Propositions d'actions

2 - Le contrôle du commerce (suite)

- 2 - Améliorer le contrôle aux frontières
 - Renforcement de la formation des douaniers français (reconnaissance des bois)
 - Renforcer la priorité de contrôle des bois
 - renforcer l'assistance et la coopération entre Douanes (échanges de données, informations).

Propositions d'actions

2 - Le contrôle du commerce (suite)

- 3 - Information des consommateurs
 - Mise en conformité avec les règles en matière d'étiquetage des produits.
 - Informations complémentaires sur les produits : nom de l'essence, pays d'origine du bois
 - assurer une meilleure formation des vendeurs

Suites du travail



- Piste complémentaire à examiner : arsenal juridique : des propositions ont été formulées en ce sens par les ONG. Elles restent à examiner.
- Achats publics de bois : une circulaire interministérielle en cours d'élaboration, objet d'échanges et de discussions.